

COMMUNE DE RENDEUX

VENTE DE BOIS MARCHANDS CERTIFIES PEFC

le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 16h

Commune : 17 lots y compris chablis

→ Vente lot par lot, par soumission

Salle Schérés, route de Marche 11 à 6987 RENDEUX

La vente sera suivie par la vente de bois marchands de la Commune de La Roche-en-Ardenne à 17h.

Messieurs les amateurs sont priés de prendre toutes les dispositions financières pour que le permis d'exploitation leur soit délivré en temps utile.

Dépôt de toutes les promesses de caution : auprès du Président, une demi-heure avant la vente (dans une enveloppe distincte portant la mention « promesse de caution bancaire »).

Rendeux, le 24/06/2026

PAR LE COLLEGE :

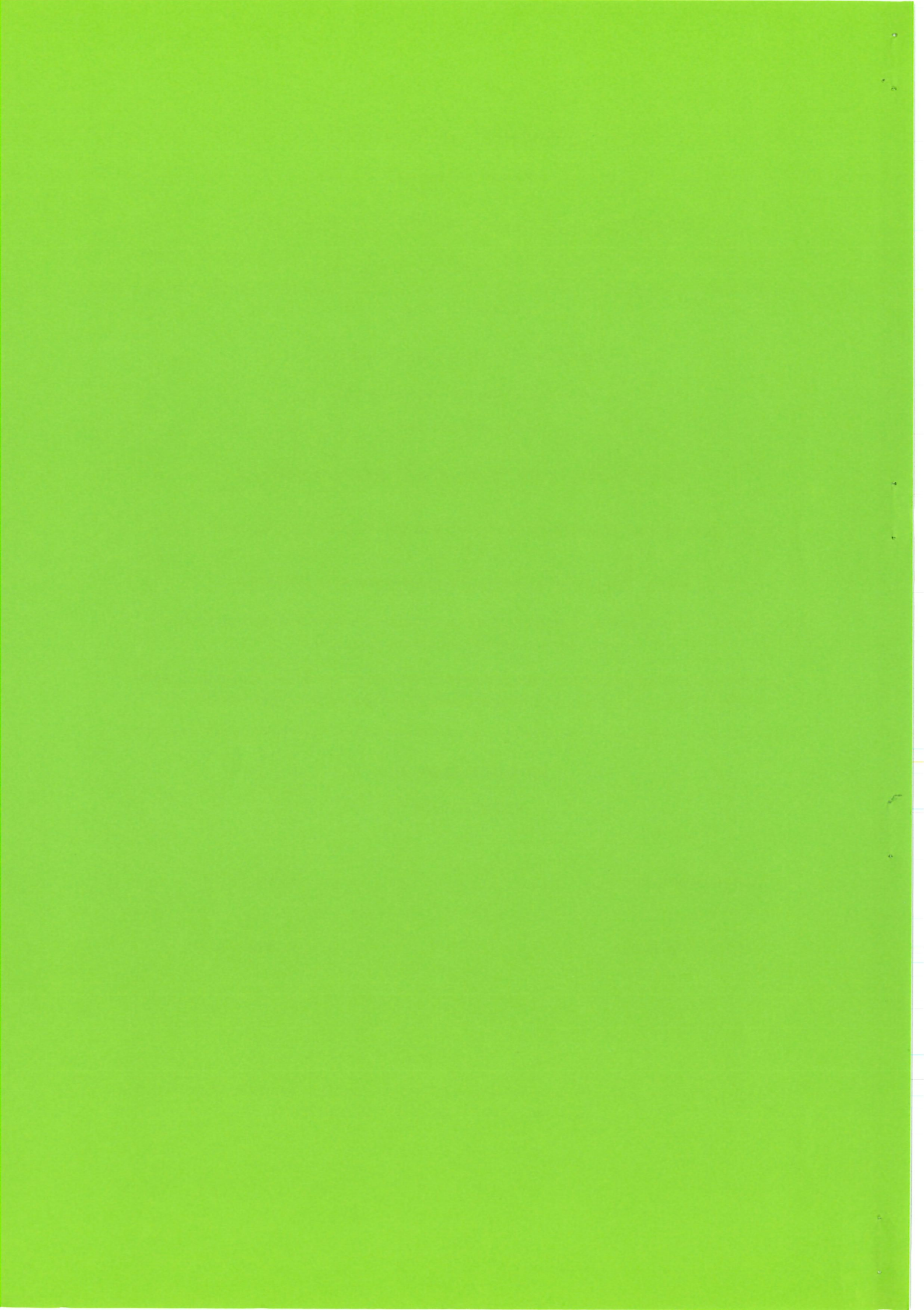
La Directrice générale,

(s) NOEL Marylène

Le Bourgmestre,

(s) LERUSSE Cédric

Le cahier des charges pour la vente des coupes de bois est disponible auprès de l'Administration communale sur simple demande – 084/47.71.69



VENTE DE BOIS MARCHANDS
du LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

à 16h

Lieu de la vente : Salle Schérès, route de Marche 11
à 6987 Rendeux

17 LOTS COMMUNAUX

RENSEIGNEMENTS UTILES - S'ADRESSER A :

1. GILLOT Laura, Agent Département Nature et Forêts – Triage n° 1
Devantave
Tél : 0479/86.54.23
Lots marchands : lots 160 à 163 (lots communaux)
VISITE SUR RDV
2. SEBILLE Jean-Philippe, Agent Département Nature et Forêts – Triage
n° 2 Marcourt
Tél : 0477/78.13.66
Lots marchands : lots 200 à 205 (lots communaux)
VISITE SUR RDV
3. DAINE Cédric, Agent Département Nature et Forêts – Triage n° 3
Rendeux
Tél : 0473/84.90.73
Lots marchands : lots 301 à 318 (lots communaux)
VISITE SUR RDV

- c) aux clauses particulières reprises sous le n° II ;
- d) La vente publique concerne :

Bois communaux :

17 lots de bois, d'une contenance globale de 7.046,072 m³ de grumes et 273 m³ de houppiers.

II. CLAUSES PARTICULIERES

Article 1 : Mode d'adjudication.

En application de l'article 4 du cahier général des charges arrêté par le Gouvernement wallon le 07/07/2016, la vente se fera par voie d'adjudication publique.

Coupe ordinaire – futaie résineux et feuillus et chablis par combinaisons des enchères et soumissions.

Les soumissions seront exprimées en euros.

Les lots retirés ou invendus seront, sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par soumissions cachetées en une séance publique qui aura lieu le vendredi 13/11 à 15 heures à Rendeux, Salle du Conseil communal, rue de Hotton 1 à 6987 RENDEUX.

Article 2 : Soumissions.

Les soumissions des lots devront être remises en mains propres du président de la vente, le jour de la vente, au fur et à mesure des soumissions (lot par lot).

Les soumissions seront rédigées selon le modèle annexé au présent cahier des charges.

Chaque soumission sera placée dans une enveloppe distincte portant la mention « vente du 28 septembre 2026 - RENDEUX / lot n° ... (des bois communaux / soumission ».

La promesse de caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises. Les promesses de caution bancaire non utilisées pourront être récupérées.

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office.

De même, les photocopies et télécopies seront écartées ainsi que les soumissions non signées.

Les offres seront faites par lots séparés uniquement.

Toute soumission pour lots groupés sera exclue sauf mention explicite dans les commentaires des lots concernés conformément à l'art. 5 du cahier général des charges.

Article 3 : Bois scolytés résineux dans les coupes en exploitation.

Les bois verts seront facturés à 65 % du prix d'un bois sain de même catégorie, les bois secs à 35 %.

Le calcul du prix du bois sain de référence par catégorie de grosseur sera calculé en ventilant par catégorie le prix principal de vente du lot sur base des données du catalogue.

Article 4 : Bois chablis dans les coupes en exploitation.

Les chablis déracinés seront facturés à 80 % du prix d'un bois sain à qualité égale, les chablis cassés à 50 %.

Article 5 : Délais d'exploitation des chablis.

Sauf stipulation contraire au catalogue, les délais d'exploitation sont :

Coupes ordinaires et/ou extraordinaires, y compris les coupes définitives : abattage et vidange pour le 31/03/2028 (y compris rayalement des souches).

Chablis résineux : abattage et vidange pour le 31/03/2027.

Chablis feuillus : abattage et vidange pour le 30/06/2027.

Article 6 : Conditions d'exploitation.

Les conditions particulières propres à un lot spécifique sont reprises au catalogue, sous la description du lot.

Article 7 : Itinéraires balisés.

Certains sentiers, chemins et routes ont été balisés comme itinéraires de promenade pédestre, VTT, ou à ski. Les balises et panneaux sont fixés soit sur des poteaux indépendants, soit sur des arbres. L'attention des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et du débardage pour que cette signalisation reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps. Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot, une balise ou un panneau lié au balisage devait

COMMUNE DE RENDEUX

VENTE DE BOIS MARCHANDS CERTIFIES PEFC

le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 à 16h

Commune : 17 lots y compris chablis

→ Vente lot par lot, par soumission

Salle Schérés, route de Marche 11 à 6987 RENDEUX

La vente sera suivie par la vente de bois marchands de la Commune de La Roche-en-Ardenne à 17h.

Messieurs les amateurs sont priés de prendre toutes les dispositions financières pour que le permis d'exploitation leur soit délivré en temps utile.

Dépôt de toutes les promesses de caution : auprès du Président, une demi-heure avant la vente (dans une enveloppe distincte portant la mention « promesse de caution bancaire »).

Rendeux, le 24/06/2026

PAR LE COLLEGE :

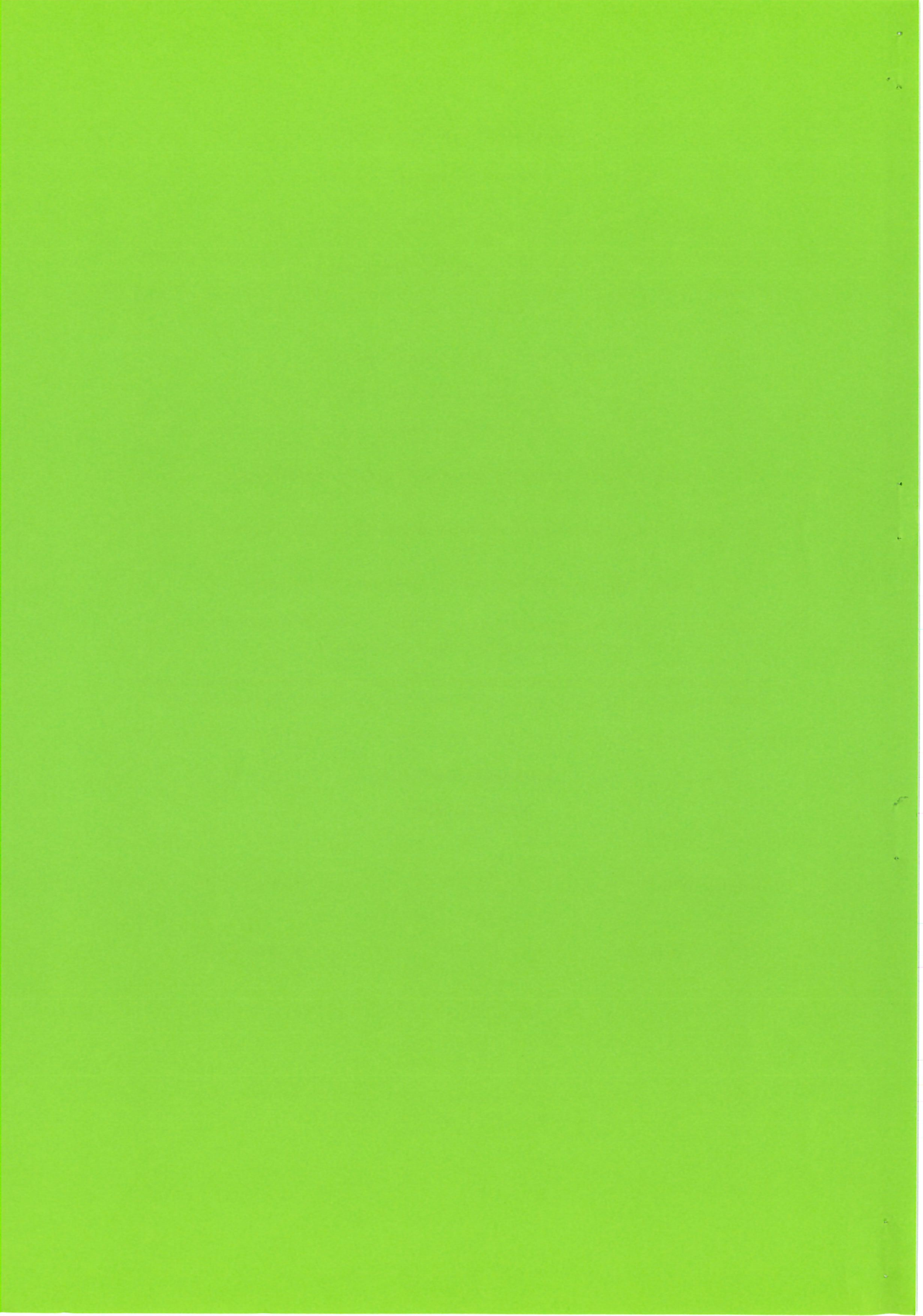
La Directrice générale,

(s) NOEL Marylène

Le Bourgmestre,

(s) LERUSSE Cédric

Le cahier des charges pour la vente des coupes de bois est disponible auprès de l'Administration communale sur simple demande – 084/47.71.69



VENTE DE BOIS MARCHANDS
du LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026
à 16h

Lieu de la vente : Salle Schérès, route de Marche 11
à 6987 Rendeux

17 LOTS COMMUNAUX

RENSEIGNEMENTS UTILES - S'ADRESSER A :

1. **GILLOT Laura, Agent Département Nature et Forêts – Triage n° 1**
Devantave

Tél : 0479/86.54.23

Lots marchands : lots 160 à 163 (lots communaux)

VISITE SUR RDV

2. **SEBILLE Jean-Philippe, Agent Département Nature et Forêts – Triage**
n° 2 Marcourt

Tél : 0477/78.13.66

Lots marchands : lots 200 à 205 (lots communaux)

VISITE SUR RDV

3. **DAINE Cédric, Agent Département Nature et Forêts – Triage n° 3**
Rendeux

Tél : 0473/84.90.73

Lots marchands : lots 301 à 318 (lots communaux)

VISITE SUR RDV



Province de Luxembourg

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

Arrondissement de Marche-en-Famenne

**COMMUNE
DE
RENDEUX**

Séance publique, du 24 juin 2026

Présents :

Cédric LERUSSE, Bourgmestre;
Frédéric ONSMONDE, Françoise MEUNIER, Échevins;
Marc RASKIN, Dominique SONET, Audrey LERUTH, David Courtin,
Jordan GRAFF, Elise SPEYBROUCK, Conseillers;
Joke VERBEECK, Présidente de l'assemblée et Conseiller;
Lucienne DETHIER, Présidente du CPAS;
Marylène NOEL, Directrice Générale;

Excusé :

Louis-Philippe COLLIN, Échevin;

**OBJET : VENTE DE BOIS --AUTOMNE 2026 - EXAMEN ET APPROBATION DES
CONDITIONS DE LA VENTE DE BOIS MARCHANDS DU 28/09/2026.**

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-36 ;

Vu le Décret du 15 juillet 2008 relatif au Code Forestier, notamment les articles 72 à 79 ;

Vu le Règlement Général de Police adopté au Conseil communal du 26 juin 2014 et notamment le Chapitre II, Section 7 portant sur l'exploitation forestière ;

Vu le nouveau cahier général des charges des ventes de bois arrêté par le Gouvernement wallon le 07 juillet 2016 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 10 septembre 2009 décidant d'adopter la charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne ;

Vu les états de martelage dressés par Mme S. LAMOTTE, Cheffe de cantonnement de La Roche-en-Ardenne, en date du 15/06/2026 ;

Considérant que la présente délibération est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Sur proposition du Collège communal ;

Par ces motifs ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité :

I. CONDITIONS DE VENTE

La vente des coupes de bois de l'exercice 2026 – Bois certifiés PEFC – aura lieu par voie d'adjudication publique pour les bois marchands le lundi 28 septembre 2026 à 16h :

- a) conformément aux dispositions du Code Forestier du 15 juillet 2008 ;
- b) aux clauses et conditions du cahier général des charges en vigueur à partir des ventes de l'exercice en cours ;

- c) aux clauses particulières reprises sous le n° II ;
- d) La vente publique concerne :

Bois communaux :

17 lots de bois, d'une contenance globale de 7.046,072 m³ de grumes et 273 m³ de houppiers.

II. CLAUSES PARTICULIERES

Article 1 : Mode d'adjudication.

En application de l'article 4 du cahier général des charges arrêté par le Gouvernement wallon le 07/07/2016, la vente se fera par voie d'adjudication publique.

Coupe ordinaire – futaie résineux et feuillus et chablis par combinaisons des enchères et soumissions.

Les soumissions seront exprimées en euros.

Les lots retirés ou invendus seront, sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par soumissions cachetées en une séance publique qui aura lieu le vendredi 13/11 à 15 heures à Rendeux, Salle du Conseil communal, rue de Hotton 1 à 6987 RENDEUX.

Article 2 : Soumissions.

Les soumissions des lots devront être remises en mains propres du président de la vente, le jour de la vente, au fur et à mesure des soumissions (lot par lot).

Les soumissions seront rédigées selon le modèle annexé au présent cahier des charges.

Chaque soumission sera placée dans une enveloppe distincte portant la mention « vente du 28 septembre 2026 - RENDEUX / lot n° ... (des bois communaux / soumission) ».

La promesse de caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises. Les promesses de caution bancaire non utilisées pourront être récupérées.

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office.

De même, les photocopies et télécopies seront écartées ainsi que les soumissions non signées.

Les offres seront faites par lots séparés uniquement.

Toute soumission pour lots groupés sera exclue sauf mention explicite dans les commentaires des lots concernés conformément à l'art. 5 du cahier général des charges.

Article 3 : Bois scolytés résineux dans les coupes en exploitation.

Les bois verts seront facturés à 65 % du prix d'un bois sain de même catégorie, les bois secs à 35 %.

Le calcul du prix du bois sain de référence par catégorie de grosseur sera calculé en ventilant par catégorie le prix principal de vente du lot sur base des données du catalogue.

Article 4 : Bois chablis dans les coupes en exploitation.

Les chablis déracinés seront facturés à 80 % du prix d'un bois sain à qualité égale, les chablis cassés à 50 %.

Article 5 : Délais d'exploitation des chablis.

Sauf stipulation contraire au catalogue, les délais d'exploitation sont :

Coupes ordinaires et/ou extraordinaires, y compris les coupes définitives : abattage et vidange pour le 31/03/2028 (y compris rayalement des souches).

Chablis résineux : abattage et vidange pour le 31/03/2027.

Chablis feuillus : abattage et vidange pour le 30/06/2027.

Article 6 : Conditions d'exploitation.

Les conditions particulières propres à un lot spécifique sont reprises au catalogue, sous la description du lot.

Article 7 : Itinéraires balisés.

Certains sentiers, chemins et routes ont été balisés comme itinéraires de promenade pédestre, VTT, ou à ski. Les balises et panneaux sont fixés soit sur des poteaux indépendants, soit sur des arbres. L'attention des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et du débardage pour que cette signalisation reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps. Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot, une balise ou un panneau lié au balisage devait

être déplacé ou remis en place, cette opération sera effectuée sans aucun délai par l'adjudicataire, en accord avec le service forestier.

Article 8 : Etats des lieux.

Chaque lot devra faire l'objet d'un état des lieux.

Article 9 : Respect des voiries.

Le délai pour la remise en état des voiries devra être déterminé en accord avec la commune.

III. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES à obtenir auprès de :

Cantonnement du Département de la Nature et des Forêts - LA ROCHE-EN-ARDENNE

- Cheffe de cantonnement : LAMOTTE Sandrine, Val de Bronze 9 à 6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE (084/24.50.80) ;
- Triage de DEVANTAVE : GILLOT Laura (0479/86.54.23) ;
- Triage de MARCOURT : SEBILLE Jean-Philippe (0477/78.13.66) ;
- Triage de RENDEUX : DAINE Cédric (0473/84.90.73) ;

IV. EXPLOITATION FORESTIERE

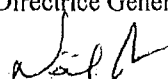
Art. 25. Nonobstant les dispositions de l'article 15, l'exploitant notifie à la commune concernée, au plus tard deux jours ouvrables avant le début des opérations de débardage et de transport, les voies communales qui seront utilisées pour ces opérations jusqu'à ce que soit atteinte une route qui permette aisément le croisement de deux véhicules automoteurs sur toute sa longueur. La commune ou l'exploitant peut demander l'établissement d'un état des lieux contradictoire. A défaut d'un tel état des lieux, le chemin et ses abords sont réputés s'être trouvés en bon état avant les opérations de débardage ou de transport.

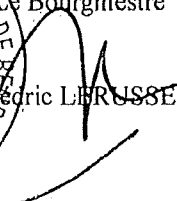
PAR LE CONSEIL

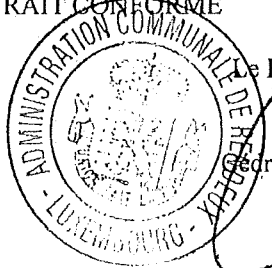
La Directrice Générale
(s) Marylène NOEL

Le Bourgmestre
(s) Cédric LERUSSE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice Générale

Marylène NOEL

Le Bourgmestre

Cédric LERUSSE



Bois communaux

LOT 160

Cantonement LA ROCHE-EN-ARDENNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-235



Propriété RENDEUX CNE

Page 1

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
 35,1038 Ha; 7180 bois; cube moyen : 140 dm³; circ moyenne : 45 cm; 1002 m³ grumes
 Comp/Pa : 814/2, 815/2, 815/3

Lieu(x) - dit(s)

DVT CORAY - cpe 8

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 160		EPICEA AMELIORATION		EPICEA CLOISONNEMENT NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL		DOUGLAS CLOISONNEMENT NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
25	8,0	578		25		102		13	
35	11,0	1 209	87 m ³	87	5,845 m ³	142	10 m ³	21	1,496 m ³
45	14,5	1 517		114		136		23	
55	17,5	1 080	388 m ³	94	32 m ³	94	33 m ³	26	7,539 m ³
65	20,5	559	163 m ³	47	13 m ³	42	12 m ³	23	6,532 m ³
75	24,0	164		22		23		11	
85	27,0	42	94 m ³	4	11 m ³	12	16 m ³	1	5,067 m ³
95	30,0	8		1		8		1	
105	33,5	4		-		2		-	
115	36,5	1	11 m ³	-	0,701 m ³	3	11 m ³	-	0,713 m ³
125	40,0	-	-	-	-	1	1,308 m ³	-	-
Totaux Gr.		5 162	743 m ³	394	63 m ³	565	83 m ³	119	21 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2026/3443/2/160 Tri 001

LOT 160		PIN SYLVESTRE AMELIORATION							
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
25	8,0	15		-		-		-	
35	11,0	71	4,478 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	87		-		-		-	
55	17,5	99	29 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	54	15 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	16		-		-		-	
85	27,0	7	10 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	3	2,097 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		352	61 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2026/3443/2/160 Tri 001



LOT 160		BOULEAU							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	300		-		-		-	
35	11,0	186	17 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	63		-		-		-	
55	17,5	26	10 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	9	2,223 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	4	1,316 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		588	31 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

931/2026/3443/2/160 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 815/3:2026/277, 815/3:2026/280, 815/2:2026/283, 815/3:2026/278, 814/2:2026/273, 814/2:2026/272, 814/2:2026/274, 814/2:2026/276, 815/3:2026/281, 814/2:2026/271, 815/3:2026/282, 815/3:2026/279

Remarques éventuelles pour le lot 160

Mesurage au compas forestier. Cubage au défilement. La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements. Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver,



INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
 17,4948 Ha; 1239 bois; cube moyen : 492 dm³; circ moyenne : 75 cm; 610 m3 grumes
 Comp/Pa : 214/1, 816/2, 816/3

Lieu(x) - dll(s)

CORBA ET PIERRYIS - cpe 2, SPINETTE - cpe 8

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 161		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
46	14,5	34		-		-		-	
55	17,5	114	29 m ³	-		-		-	
65	20,5	266	88 m ³	-		-		-	
75	24,0	453		-		-		-	
85	27,0	222	352 m ³	1	0,560 m ³	2	1,310 m ³	-	
95	30,0	90		-		-		-	
105	33,5	38		1		-		-	
115	36,5	6	119 m ³	1	1,965 m ³	-		-	
125	40,0	5		-		-		1	
135	43,0	-		-		-		2	
145	46,0	1	9,319 m ³	-		-		1	7,071 m ³
155	49,5	-		1	2,048 m ³	-		-	
Totaux Gr.		1 229	597 m ³	4	4,573 m ³	2	1,310 m ³	4	7,071 m ³
Houp./tail.									

931/2026/3443/2/161 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 816/2:2026/287, 816/2:2026/286, 816/2:2026/288, 214/1:2026/285, 214/1:2026/284, 816/3:2026/289

Remarques éventuelles pour le lot 161

Mesurage au compas forestier. Cubage au défilement. La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements.



INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
 4,7562 Ha; 487 bois; cube moyen : 337 dm³; circ moyenne : 66 cm; 164 m3 grumes
 Comp/Pa : 213/1

Lieu(x) - dit(s)

BROULIN - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 162		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL		EPICEA CLOISONNEMENT NORMAL NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		-		-		-	
35	11,0	9	0,565 m ³	-		-		-	
45	14,5	36		1		7		-	
55	17,5	82	21 m ³	1	0,321 m ³	16	4,047 m ³	-	
65	20,5	110	33 m ³	4	1,192 m ³	33	9,834 m ³	-	
75	24,0	81		5		29		-	
85	27,0	37	56 m ³	4	4,422 m ³	10	18 m ³	-	
95	30,0	11		1		6		-	
105	33,5	2	9,927 m ³	-	0,727 m ³	1	5,334 m ³	-	
Totaux Gr.		369	120 m ³	16	6,662 m ³	102	37 m ³	-	
Houp./tail.			-		-		-	-	

931/2026/3443/2/162 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 213/1:2026/290, 213/1:2026/292, 213/1:2026/291

Remarques éventuelles pour le lot 162

Mesurage au compas forestier. Cubage au défilement. La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements. Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver

LOT 163Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-235

Propriété RENDEUX CNE

Page 5

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23
5,5237 Ha; 1923 bols; cube moyen : 1097 dm³; circ moyenne : 107 cm; 2110 m³ grumes
Comp/Pa : 812/1, 813/1, 813/2

Lieu(x) - dit(s)

CHAMP DOUTE - cpe 8, HAUT ET BAS CHENISSE - cpe 8

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 163		EPICEA		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS	
Espèce	Coupe	DEFINITIVE	DEFINITIVE	DEFINITIVE	SEC	DEFINITIVE	SEC	AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL	BORDURE	BORDURE	NORMAL	NORMAL	NORMAL	NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-	-	-	-	-	-	7	-
35	11,0	-	-	-	-	-	-	6	0,492 m ³
45	14,5	2	-	-	-	-	-	9	-
55	17,5	8	1,776 m ³	-	-	1	0,211 m ³	4	1,598 m ³
65	20,5	9	2,865 m ³	-	-	3	0,968 m ³	3	0,771 m ³
75	24,0	52	-	-	-	4	-	2	-
85	27,0	160	127 m ³	7	4,301 m ³	11	8,917 m ³	-	0,744 m ³
95	30,0	321	-	9	-	29	-	-	-
105	33,5	428	-	15	-	32	-	-	-
115	36,5	344	1 140 m ³	13	38 m ³	31	96 m ³	-	-
125	40,0	195	-	7	-	13	-	-	-
135	43,0	97	-	7	-	7	-	-	-
145	46,0	46	536 m ³	6	33 m ³	1	33 m ³	-	-
155	49,5	11	-	3	-	1	-	-	-
165	52,5	10	-	2	-	-	-	-	-
175	55,5	1	52 m ³	3	20 m ³	-	2,217 m ³	-	-
185	59,0	1	-	1	-	-	-	-	-
195	62,0	-	3,248 m ³	1	6,793 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 685	1 863 m ³	74	102 m ³	133	141 m ³	31	3,605 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2026/3443/2/163 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 813/2:2026/299, 812/1:2026/295, 813/1:2026/296, 813/1:2026/297, 812/1:2026/294, 812/1:2026/293, 813/1:2026/298

Remarques éventuelles pour le lot 163

Mesurage au compas forestier. Cubage au défilement. Le vendeur garantit la mesure de la circonférence sur le trait de griffe horizontal. Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements. Une partie des bois sortent par la prairie avec moyennement l'accord de l'agriculteur et par temps sec. Pour la coupe définitive, exploitation sur lits de branche. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver

LOT 200

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-235



Propriété RENDEUX CNE

Page 1

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,
 10,000 Ha; 1101 bois; cube moyen : 592 dm³; circ moyenne : 83 cm; 651 m3 grumes
 Comp/Pa : 822/1

Lieu(x) - dit(s)

SIROUX - cpe 8

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 200 Espèce Coupe Qualité Type	EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL					
	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
	35	11,0	3	0,186 m ³	-	-	-	-
	45	14,5	14		-		-	
	55	17,5	30	8,006 m ³	-		-	
	65	20,5	106	33 m ³	1	0,276 m ³	-	
	75	24,0	295		3		-	
	85	27,0	334	337 m ³	8	5,892 m ³	-	
	95	30,0	174		13		-	
	105	33,5	77		10		-	
	115	36,5	13	219 m ³	2	21 m ³	-	
	125	40,0	10		1		-	
	135	43,0	7	26 m ³	-	1,444 m ³	-	
Totaux Gr.			1 063	623 m ³	38	29 m ³	-	
Houp./tall.				-		-	-	

931/2026/3443/2/200 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 822/1:2026/227, 822/1:2026/228

Remarques éventuelles pour le lot 200

Mesurage au compas forestier. Cubage au défilement. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 201

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-235



Propriété RENDEUX CNE

Page 2

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477778.13.66,
 5,0000 Ha; 365 bois; cube moyen : 434 dm³; circ moyenne : 73 cm; 158 m3 grumes
 Comp/Pa : 822/1

Lieu(x) - dit(s)

SIROUX - cpe 8

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 201		EPICEA		DOUGLAS		PIN SYLVESTRE			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	4	0,240 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	14		1		-		-	
55	17,5	53	12 m ³	-	0,102 m ³	1	0,159 m ³	-	-
65	20,5	102	30 m ³	1	0,252 m ³	2	0,498 m ³	-	-
75	24,0	88		3		1		-	
85	27,0	39	62 m ³	6	4,494 m ³	1	0,868 m ³	-	-
95	30,0	11		10		-		-	
105	33,5	4		9		1		-	
115	36,5	2	14 m ³	6	24 m ³	-	0,873 m ³	-	-
125	40,0	-		4		-		-	
135	43,0	-		2	9,174 m ³	-		-	
Totaux Gr.		317	118 m ³	42	38 m ³	6	2,398 m ³	-	-
Houp./tail.									

931/2026/3443/2/201 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 822/1:2026/231, 822/1:2026/230, 822/1:2026/229

Remarques éventuelles pour le lot 201

Mesurage au compas forestier. Cubage au défilement. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 202

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-235



Propriété RENDEUX CNE

Page 3

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477178.13.66,
 10,000 Ha; 944 bols; cube moyen : 474 dm³; circ moyenne : 76 cm; 447 m³ grumes
 Comp/Pa : 823/1

Lieu(x) - dit(s)

DEVANT NASHEZ - cpe 8

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 202		EPICEA							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Normal	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	16		-		-		-	
55	17,5	92	21 m ³	-		-		-	
65	20,5	233	73 m ³	-		-		-	
75	24,0	270		-		-		-	
85	27,0	191	236 m ³	-		-		-	
95	30,0	98		-		-		-	
105	33,5	34		-		-		-	
115	36,5	7	113 m ³	-		-		-	
125	40,0	3	3,954 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		944	447 m ³	-		-		-	
Houp./tail.				-		-		-	

931/2026/3443/2/202 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 823/1:2026/232

Remarques éventuelles pour le lot 202

Mesurage au compas forestier. Cubage au défilement. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 203

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-235



Propriété RENDEUX CNE

Page 4

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477778.13.66,
 0,5000 Ha; 47 bois; cube moyen : 1634 dm³; circ moyenne : 128 cm; 77 m3 grumes
 Comp/Pa : 523/10

Lieu(x) - dit(s)

NASHEZ - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 203		EPICEA							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	5		-		-		-	
85	27,0	2	3,559 m ³	-		-		-	
95	30,0	3		-		-		-	
105	33,5	3		-		-		-	
115	36,5	6	12 m ³	-		-		-	
125	40,0	6		-		-		-	
135	43,0	6		-		-		-	
145	46,0	5	29 m ³	-		-		-	
155	49,5	3		-		-		-	
165	52,5	2		-		-		-	
175	55,5	4	25 m ³	-		-		-	
185	59,0	1		-		-		-	
195	62,0	1	7,275 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		47	77 m ³	-		-		-	
Houp./tail.				-		-		-	

931/2026/3443/2/203 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 523/10:2026/233

Remarques éventuelles pour le lot 203

Mesurage au compas forestier. Cubage au défilement. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.



INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477178.13.66,
 5,0000 Ha; 3174 bols; cube moyen : 92 dm³; circ moyenne : 39 cm; 292 m3 grumes
 Comp/Pa : 823/2

Lieu(x) - dit(s)

DEVANT NASHEZ - cpe 8

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 204 Espèce Coupe Qualité Type	EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA CLOISONNEMENT NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL	
	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
	25	8,0	662		86		63	15
	35	11,0	878	65 m ³	96	6,788 m ³	82	6,779 m ³
	45	14,5	485		89		61	20
	55	17,5	257	104 m ³	73	19 m ³	28	13 m ³
	65	20,5	110	29 m ³	31	7,564 m ³	22	6,248 m ³
	75	24,0	39		9		13	1
	85	27,0	4	17 m ³	1	3,696 m ³	2	6,319 m ³
	95	30,0	-	-	-	-	1	0,687 m ³
Totaux Gr.			2 435	215 m ³	385	37 m ³	272	33 m ³
Houp./tail.				-		-		-

931/2026/3443/2/204 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 823/2:2026/235, 823/2:2026/236, 823/2:2026/234, 823/2:2026/237

Remarques éventuelles pour le lot 204

Mesurage au compas forestier. Cubage au défilement. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. 2 parcelles



INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 047778.13.66,
 11,5771 Ha; 102 bois; cube moyen : 1641 dm³; circ moyenne : 143 cm; 167 m³ grumes; 62 m³ houpplers
 Comp/Pa : 221/10

Lieu(x) - dit(s)

FOCHALLES - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 205		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHENE SANITAIRE SEC NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
				75	24,0	1		-		-		-	
				85	27,0	-		-		-		-	
				95	30,0	1	0,760 m³	-		-		-	
				105	33,5	-		-		-		-	
				115	36,5	3	2,607 m³	-		-		-	
				125	40,0	24		-		-		-	
				135	43,0	21		1		-		-	
				145	46,0	17	79 m³	-	1,282 m³	1	1,748 m³	-	
				155	49,5	12		-		-		-	
				165	52,5	9		-		-		-	
				175	55,5	6	63 m³	1	2,827 m³	-		-	
				185	59,0	3		-		-		-	
				195	62,0	1	12 m³	-		-		-	
				205	65,0	-		-		-		-	
				215	68,5	1	4,140 m³	-		-		-	
Totaux Gr.						99	162 m³	2	4,109 m³	1	1,748 m³	-	-
Houp./tall.							60 m³		1 m³		1 m³	-	-

931/2026/3443/2/205 Tr1 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 221/10:2026/238, 221/10:2026/239, 221/10:2026/240

Remarques éventuelles pour le lot 205

Mesures prises au compas. Cubage au défilement. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Interdiction temporaire d'exploitation : nidification du 1/04 au 31/07 (exploitation = abattage, ébranchage mécanisé, débardage,...).



INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

9,7792 Ha; 69 bois; cube moyen : 1668 dm³; circ moyenne : 168 cm; 115 m³ grumes; 72 m³ houppiers
 Comp/Pa : 132/10

Lieu(x) - dit(s)

BRUYERES - cpe 1

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 301		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHENE AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL		HETRE AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL		HETRE AMELIORATION BORDURE NORMAL	
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	-	-	-	-	-	-	2	-
95	30,0	-	-	-	-	-	-	1	1,231 m ³
105	33,5	3	-	-	-	-	-	1	-
115	36,5	3	3,624 m ³	2	1,324 m ³	-	-	-	0,681 m ³
125	40,0	5	-	-	-	-	-	2	-
135	43,0	5	-	-	-	-	-	2	-
145	46,0	5	15 m ³	-	-	-	-	-	4,616 m ³
155	49,5	3	-	-	-	-	-	-	2
165	52,5	-	-	-	-	-	-	-	2
175	55,5	1	5,747 m ³	-	-	-	-	1	2,063 m ³
185	59,0	-	-	-	-	-	-	-	3
195	62,0	1	2,120 m ³	-	-	-	-	-	2
205	65,0	-	-	-	-	-	-	-	2
215	68,5	-	-	-	-	-	-	1	4
225	71,5	-	-	-	-	-	-	-	7
235	75,0	1	-	-	-	-	-	-	3
245	78,0	-	3,081 m ³	-	-	-	-	-	5
Totaux Gr.		27	30 m ³	2	1,324 m ³	10	12 m ³	30	72 m ³
Houp./tail.			7 m ³		-		6 m ³		59 m ³

931/2025/3443/2/301 Trl 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 132/10:2025/347, 132/10:2025/349, 132/10:2025/346, 132/10:2025/348

Remarques éventuelles pour le lot 301

Mesures prises au compas. Cubage au défillement. Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver.
 Interdiction temporaire d'exploitation : nidification du 01/04 au 31/07 exploitation = abattage, ébranchage mécanisé, débardage,...).
 Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Débitage du houppier sur place.

LOT 311Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-235

Propriété RENDEUX CNE

Page 1

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.7316,1793 Ha; 188 bois; cube moyen : 3699 dm³; circ moyenne : 212 cm; 695 m3 grumes
Comp/Pa : 231/10, 233/10Lieu(x) - dit(s)

DEVANT WAHA - cpe 2, GROS BOIS - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 311		CHENE		HETRE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
115	36,5	3	1,986 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		2		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-		-	1,588 m ³	-		-	
155	49,5	-		2		-		-	
165	52,5	1		4		-		-	
175	55,5	-	1,814 m ³	11	37 m ³	-		-	
185	59,0	1		15		-		-	
195	62,0	-	2,476 m ³	18	96 m ³	-		-	
205	65,0	2		25		-		-	
215	68,5	-		19		-		-	
225	71,5	-		35		-		-	
235	75,0	-		18		-		-	
245	78,0	-	5,700 m ³	14	447 m ³	-		-	
255	81,0	2		12		-		-	
265	84,5	-		2		-		-	
275	87,5	-		1		-		-	
285	90,5	-	9,584 m ³	1	93 m ³	-		-	
Totaux Gr.		9	22 m ³	179	675 m ³	-		-	
Houp./tail.						-		-	

931/2026/3443/2/311 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 231/10:2026/188, 233/10:2026/186, 233/10:2026/187, 231/10:2026/189

Remarques éventuelles pour le lot 311

Mesures prises au compas. Cubage au défilement. Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver.
Interdiction temporaire d'exploitation : nidification du 01/04 au 01/08 (exploitation = abattage, ébranchage mécanisé, débardage,...)
La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (écartement entre cloisonnements de 30 m).
Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Les houppiers ne font pas partie de la vente. Les hauteurs de recoupes obligatoires sont indiqués sur chaque grume.
Pas de houppiers vendus pour ce lot, ils seront vendus à part après l'exploitation.



INFORMATIONS : DAINÉ Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

2,9200 Ha; 66 bois; cube moyen : 1389 dm³; circ moyenne : 137 cm; 92 m3 grumes; 41 m³ houppiers
 Comp/Pa : 232/10

Lieu(x) - dit(s)

CHEYNEUX - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

Espèce		CHENE		HETRE		HETRE			
Coupe		AMELIORATION		AMELIORATION		SECURITE			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-	-	2	-	-	-	-	-
35	11,0	-	-	-	0,038 m ³	-	-	-	-
45	14,5	-	-	-	-	-	-	-	-
55	17,5	-	-	-	-	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1	-	1	-	1	-	-	-
85	27,0	2	-	1	-	1	-	-	-
95	30,0	1	1,953 m ³	1	1,546 m ³	1	1,546 m ³	-	-
105	33,5	-	-	2	-	1	-	-	-
115	36,5	1	0,818 m ³	1	2,180 m ³	1	1,499 m ³	-	-
125	40,0	2	-	4	-	3	-	-	-
135	43,0	1	-	6	-	5	-	-	-
145	46,0	1	4,361 m ³	2	13 m ³	2	11 m ³	-	-
155	49,5	1	-	2	-	1	-	-	-
165	52,5	2	-	4	-	2	-	-	-
175	55,5	-	5,234 m ³	1	13 m ³	1	7,279 m ³	-	-
185	59,0	2	-	1	-	-	-	-	-
195	62,0	-	4,882 m ³	-	0,286 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	-	-	-	-	-	-
215	68,5	-	-	-	-	1	-	-	-
225	71,5	-	-	1	-	-	-	-	-
235	75,0	-	-	-	-	1	-	-	-
245	78,0	-	-	-	3,968 m ³	-	7,900 m ³	-	-
255	81,0	1	-	-	-	-	-	-	-
265	84,5	-	5,401 m ³	1	6,139 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		15	23 m ³	30	40 m ³	21	29 m ³	-	-
Houp./tail.			5 m ³		21 m ³		15 m ³	-	-

931/2026/3443/2/313 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 232/10:2026/196, 232/10:2026/197, 232/10:2026/195

Remarques éventuelles pour le lot 313

Mesures prises au compas. Cubage au défilement Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver.
 Interdiction temporaire d'exploitation : nidification du 01/04 au 01/08 (exploitation = abattage, ébranchage mécanisé, débardage,...). Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Attention à faire fermer la route nationale en contrebas Holton-Rendeux lors de l'abattage.



INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

3,1800 Ha; 62 bois; cube moyen : 1595 dm³; circ moyenne : 139 cm; 99 m3 grumes; 62 m² houppiers
 Comp/Pa : 232/10

Lieu(x) - dit(s)

CHEYNEUX - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 314		CHENE		HETRE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	2	0,102 m ³	-	-	-	-
45	14,5	-	-	1	-	-	-	-	-
55	17,5	-	-	1	0,265 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	3	0,747 m ³	-	-	-	-
75	24,0	2	-	3	-	-	-	-	-
85	27,0	1	-	5	-	-	-	-	-
95	30,0	-	1,166 m ³	1	4,314 m ³	-	-	-	-
105	33,5	-	-	4	-	-	-	-	-
115	36,5	-	-	3	5,178 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-	-	2	-	-	-	-	-
135	43,0	-	-	5	-	-	-	-	-
145	46,0	-	-	1	8,774 m ³	-	-	-	-
155	49,5	2	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	5	-	-	-	-	-
175	55,5	-	3,164 m ³	4	17 m ³	-	-	-	-
185	59,0	1	-	3	-	-	-	-	-
195	62,0	-	2,280 m ³	1	10 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	3	-	-	-	-	-
215	68,5	-	-	2	-	-	-	-	-
225	71,5	-	-	4	-	-	-	-	-
235	75,0	-	-	2	-	-	-	-	-
245	78,0	-	-	1	46 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		6	6,610 m ³	56	92 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			2 m ³		60 m ³				

931/2026/3443/2/314 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 232/10:2026/199, 232/10:2026/198

Remarques éventuelles pour le lot 314

Mesures prises au compas. Cubage au défilement. Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver.
 Interdiction temporaire d'exploitation : nidification du 01/04 au 01/08 (exploitation = abattage, ébranchage mécanisé, débardage,...). Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.



INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73
 1,0614 Ha; 218 bois; cube moyen : 201 dm³; circ moyenne : 51 cm; 44 m3 grumes
 Comp/Pa : 832/2

Lieu(x) - dit(s)

CHATEAU - cpe 8

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 315		DOUGLAS AMELIORATION		DOUGLAS AMELIORATION SEC					
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Circ.	Diam.								
25	8,0	21		1		-		-	
35	11,0	34	2,845 m³	7	0,496 m³	-	-	-	-
45	14,5	37		19		-		-	
55	17,5	36	13 m³	5	3,550 m³	-	-	-	-
65	20,5	24	7,872 m³	6	1,968 m³	-	-	-	-
75	24,0	10		1		-		-	
85	27,0	9	7,567 m³	-	0,439 m³	-	-	-	-
95	30,0	5		1		-		-	
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	1	5,825 m³	-	0,755 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		178	37 m³	40	7,208 m³	-	-	-	-
Houp./tall.			-		-	-	-	-	-

931/2026/3443/2/315 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 832/2:2026/200, 832/2:2026/201

Remarques éventuelles pour le lot 315

Mesurage au compas forestier. Cubage au défilement. En raison de : cloisonnements le passage des machines sera concerté par l' Agent forestier. En raison de : première éclaircie les machines de + de 16T sont interdites. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 316

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-235



Propriété RENDEUX CNE

Page 1

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73
 0,2500 Ha; 77 bois; cube moyen : 676 dm³; circ moyenne : 91 cm; 52 m3 grumes
 Comp/Pa : 535/1

Lieu(x) - dit(s)

CHETENNE - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 316		PIN SYLVESTRE							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,193 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	1	0,285 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	16		-	-	-	-	-	-
85	27,0	21	18 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	17		-	-	-	-	-	-
105	33,5	15		-	-	-	-	-	-
115	36,5	4	30 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-	-	-	-	-	-
135	43,0	-		-	-	-	-	-	-
145	46,0	2	3,616 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		77	52 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tall.			-	-	-	-	-	-	-

931/2026/3443/2/316 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 535/1:2026/202

Remarques éventuelles pour le lot 316

Mesurage au compas forestier. Cubagea au défilement.



INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

1,7063 Ha; 180 bois; cube moyen : 1489 dm³; circ moyenne : 119 cm; 268 m3 grumes
 Comp/Pa : 232/1, 831/2

Lieu(x) - dit(s)

FOULON - cpe 8, CHEYNEUX - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 318		EPICEA AMELIORATION		EPICEA DEFINITIVE		DOUGLAS AMELIORATION		PECTINE DEFINITIVE	
Espèce		AMELIORATION		DEFINITIVE		AMELIORATION		DEFINITIVE	
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	3	0,600 m³	1	0,205 m³	-	-
65	20,5	6	1,794 m³	1	0,299 m³	-	-	-	-
75	24,0	9		2		-		-	
85	27,0	18	15 m³	5	3,833 m³	-		-	
95	30,0	17		8		1		-	
105	33,5	16		6		1		1	
115	36,5	7	37 m³	9	23 m³	-	1,866 m³	1	2,296 m³
125	40,0	6		6		2		2	
135	43,0	1		4		1		2	
145	46,0	-	10 m³	4	24 m³	1	7,196 m³	2	11 m³
155	49,5	2		2		-		3	
165	52,5	1		2		-		2	
175	55,5	-	6,984 m³	-	9,806 m³	-		4	25 m³
185	59,0	-		2		-		3	
195	62,0	-		-	6,706 m³	-		4	26 m³
205	65,0	-		-		-		6	
215	68,5	-		-		-		2	
225	71,5	-		-		-		4	56 m³
Totaux Gr.		83	71 m³	54	68 m³	7	9,267 m³	36	120 m³
Houp./tail.									

931/2026/3443/2/318 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 831/2:2026/222, 831/2:2026/225, 232/1:2026/226, 831/2:2026/223, 831/2:2026/224

Remarques éventuelles pour le lot 318

Les plages de semis délimitées par l' Agent forestier sont à préserver. En raison de : semis naturels le passage des machines sera concerté avec l' Agent forestier. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

FICHE DE SÉCURITÉ

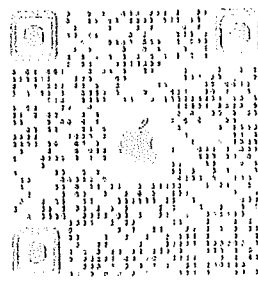
Conseils de sécurité pour les interventions en forêt



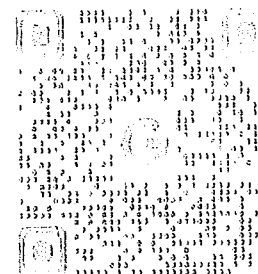
PEFC
PEFC/07-21-1/1

Les bons réflexes avant de se rendre en forêt

- 1. Assurez-vous d'avoir obtenu l'accord du propriétaire et/ou du gestionnaire forestier.
- 2. Installez l'application 112BF, qui permet de contacter directement les secours et communiquer votre localisation précise.
- 3. Prévenez une personne de votre lieu d'intervention et de votre heure de retour.
- 4. Vérifiez votre matériel avant le départ (essence, huile, tension et affûtage de la chaîne, fonctionnement du frein de chaîne...).
- 5. Travaillez à deux si possible.
- 6. Gardez toujours sur vous un téléphone portable chargé.
- 7. Garez votre véhicule de manière à pouvoir partir rapidement.
- 8. Utilisez l'Équipement de Protection Individuels (EPI) complet.



Téléchargez l'application 112BF



Protection auditive

Casque avec visière
(ou casque avec lunettes de protection)

Veste forestière recouvrant complètement le buste

Gants anti coupure

Pantalon anti-coupure

Chaussures de sécurité antidérapantes

En cas d'accident

- Sécurisez la zone : coupez la tronçonneuse et éliminez tout risque d'accident supplémentaire. Evacuez tous les blessés en cas de danger immédiat.
- Évaluez la situation : en cas d'hémorragie importante, appliquez une compression manuelle et posez un garrot si nécessaire. Préparez ensuite les informations pour l'appel d'urgence : lieu précis, type d'accident, nombre et gravité des blessés.
- Alertez les secours : contactez le 112 (en utilisant l'application 112BF pour que les secours puissent vous localiser en forêt) et communiquez clairement les informations recueillies.
- Secouriez en toute sécurité : prodiguez les premiers soins dans la mesure du possible, sans déplacer un blessé grave sauf en cas de danger immédiat.
- Maintenez le contact avec les secours : restez disponible et suivez leurs instructions jusqu'à leur départ.

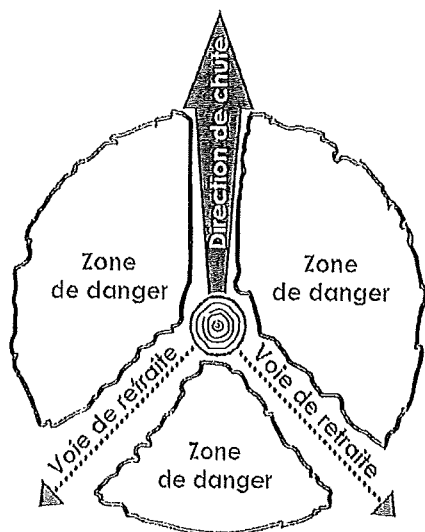
Utilisation d'outils forestiers légers

Conditions de travail

- ▣ Travaillez sur un terrain stable et toujours au sol.
- ▣ Tenez l'outil fermement à deux mains.
- ▣ Éteignez le moteur lors de tout déplacement ou avant toute manipulation.

Tronçonneuse

- ▣ Évitez tout abattage par vent fort ou par mauvaise visibilité.
- ▣ Maintenez une distance minimale de 40 m entre deux abatteurs.

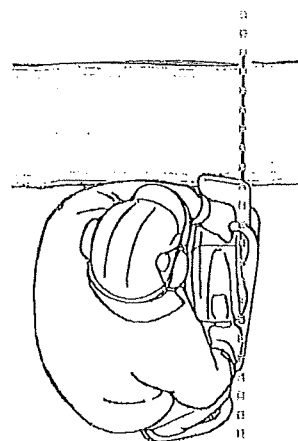


- ▣ Planifiez la chute : vérifiez la pente et la direction naturelle de l'arbre.
- ▣ Dégagez l'espace à 45° derrière l'arbre dans les deux directions afin de vous ménager une voie de retraite.
- ▣ Pour les arbres morts ou fragilisés, choisissez la direction d'abattage la plus simple.

- ▣ Tenez la tronçonneuse en dessous du niveau des épaules et veillez à ce qu'aucune partie du corps ne se trouve dans le prolongement de l'axe du guide chaîne.
- ▣ Lors du façonnage, maintenez une distance minimale de 3 m avec les autres personnes.

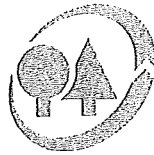
Après usage

- ▣ Nettoyez et inspectez tous les outils (vérifiez notamment la tension de la chaîne et le niveau de graissage).
- ▣ Signalez tout incident/accident au propriétaire.
- ▣ Ne laissez aucun déchet en forêt (bidons, huile, plastiques, etc.).



Notre priorité, votre sécurité !

Fiche de sécurité version : décembre 2025



PEFC

PEFC/07-21-1/1

ATTESTATION DE PARTICIPATION AU CERTIFICAT DE GROUPE PEFC

Ce document atteste que la :

Commune de Rendeux

Propriétaire forestier de 1724,7361 ha situés en Wallonie

A signé la « Charte d'engagement pour la gestion forestière durable PEFC en Wallonie 2024 » telle que reprise dans le système de management PEFC de Filière Bois Wallonie.

Participe au certificat de groupe PEFC numéro **B-292784** délivré à Filière Bois Wallonie par ECOCERT Environnement (36 Bd de la Bastille, F-75012 Paris) et reçoit :

le numéro de sous certificat : **B-292784-235**

Se voit concéder, conformément aux règles d'utilisation des signes PEFC, lié au numéro de Licence **PEFC/07-21-1** octroyé par PEFC Belgium à Filière Bois Wallonie :

le numéro de sous licence : **PEFC/07-21-1/1-235**

Le certificat du Groupe PEFC est conforme aux standards de gestion forestière PEFC pour la Wallonie, définis par PEFC Belgium et reconnus par l'Assemblée générale de PEFC Council le 11/07/2023.

La présente attestation a été délivrée par :

Filière Bois Wallonie sa
Rue de la Plaine, 9
6900 Marche-en-Famenne
certification@filiereboiswallonie.be
+32 (0)84 46 03 43

Pour le Comité de Direction du Certificat PEFC ;
Fait à Marche-en-Famenne, le 12/01/2026 ;

Signature :

Aurore DEFLANDRE,
Responsable certification

Cette attestation est à CONSERVER et reste valable jusqu'à l'expiration de la charte PEFC, soit après le renouvellement des standards PEFC prévu pour 2029, sous réserve du maintien du certificat de groupe PEFC délivré par Ecocert.

Pour plus d'informations sur le certificat PEFC, veuillez contacter ECOCERT (www.ecocert.com) ou Filière Bois Wallonie. Le présent document atteste que le propriétaire forestier cité participe à la certification forestière PEFC via une entité d'accès à la certification disposant d'un certificat de groupe PEFC valide. Une copie de ce document est à joindre aux catalogues de vente, factures, bordereaux de vente de bois marchand, etc., pour justifier le statut actif de la certification du propriétaire. Le numéro de licence PEFC/07-21-1 n'est pas un logo individuel, mais celui de l'entité Filière Bois Wallonie. Un numéro de sous-licence PEFC, propre à chaque propriétaire a été attribué. L'utilisation de ce numéro de sous-licence doit être conforme à la norme PEFC-ST-2001:2020 « Règles d'utilisation de la marque – Exigences ». Pour plus d'informations sur les normes PEFC, veuillez contacter PEFC Belgium : www.pefc.be ; info@pefc.be ; +32 (0)2 223 44 21.

SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
TEL..... GSM.....	
(REPRESENTE PAR))	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujéti à la TVA sous le n° <input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujéti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : <input type="checkbox"/> soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ; <input type="checkbox"/> soit je paie immédiatement au comptant, séance tenante, par : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; <input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement. Si j'opte pour le paiement au comptant, je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même terrain de coupe conformément à l'article 5).
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m3
selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
TEL..... GSM.....	
(REPRESENTE PAR	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée	
la somme de €,	
soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujéti à la TVA sous le n°	
<input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujéti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :	
<input checked="" type="checkbox"/> Je présente comme caution physique :	
NOM	
PRENOM :	
ADRESSE	
TEL..... GSM.....	
PROFESSION :	
<input checked="" type="checkbox"/> ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges :	
<input type="checkbox"/> soit immédiatement au comptant, séance tenante, par :	
<input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;	
<input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement ;	
<input type="checkbox"/> en numéraire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal marque son accord ;	
<input type="checkbox"/> soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur régional / Directeur financier communal de l'Administration vendeuse.	
(*) : Biffer la mention inutile	

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettons.

Fait à, le

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle A)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Vente de bols du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Par la présente, l'organisme de cautionnement (nom et adresse de l'organisme de cautionnement) s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire) domicilié à (adresse) à concurrence d'un montant total et maximum de € soit (en toutes lettres) euros, laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.	

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le (date de la vente + 4 mois)

- Le présent engagement prendra fin ;
- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
 - soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
 - soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
 - et en tout cas au plus tard le (date de la vente + 4 mois)

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle B)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)
.....
.....
s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)
.....
domicilié à (*adresse*)
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de €
soit (*en toutes lettres*) euros,
laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA,
en faveur de (*) , propriétaire des bols,
et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se
tiendra
le (*date*) (**)
à (*lieu*) (**)

(*) : à compléter par le Receveur régional / Directeur financier communal ou le représentant du propriétaire
(**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le

- Le présent engagement prendra fin :
- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
 - soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
 - soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
 - soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
 - et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE
DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE
selon l'article 15 du cahier général des charges

<p>Je soussigné, Receveur régional / Directeur financier communal ou représentant du propriétaire : déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :euros délivrée par (<i>organisme de cautionnement</i>) afin de garantir au profit de la Région wallonne l'offre de (<i>soumissionnaire</i>) lors de la vente de bols du (<i>date</i>) à (<i>lieu</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> a été utilisée à concurrence d'un montant de € soit (<i>en toutes lettres</i>) euros frais et TVA compris</p> <p><input type="checkbox"/> n'a pas été utilisée</p>

Fait à, le

Le Receveur régional / Directeur financier communal

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges

A Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal

Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (<i>nom et adresse de l'organisme de cautionnement</i>)	
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (<i>nom et prénom du soumissionnaire</i>)	
domicilié à (<i>adresse</i>)	
à concurrence d'un montant total et maximum de € (1)	
soit (<i>en toutes lettres</i>) euros,	
laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de	
dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris,	
lors de la vente qui s'est tenue	
le (<i>date</i>)	
à (<i>lieu</i>)	
(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA	
Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :	
..... €	le au plus tard
..... €	le
..... €	le

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal, nos salutations distinguées.

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

MODELE DE PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX
AVANT OU APRES EXPLOITATION

(A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES)

Je soussigné(e),

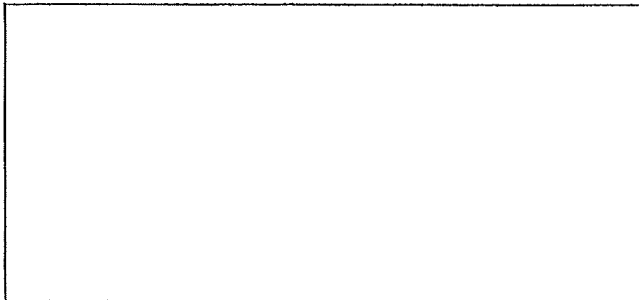
-
administrateur-délégué de l'entreprise⁽¹⁾,
-
gérant de l'entreprise⁽¹⁾,
-
entrepreneur indépendant⁽¹⁾,

enregistré(e) sous le numéro de TVA
déclare que Madame/Monsieur⁽¹⁾
me représente valablement pour l'établissement de l'état des lieux avant ou après l'exploitation des
coupes de bois sur le territoire wallon, pour la période s'étalant du
au

Fait à, le

Signature :

Cachet de l'entreprise :



⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles